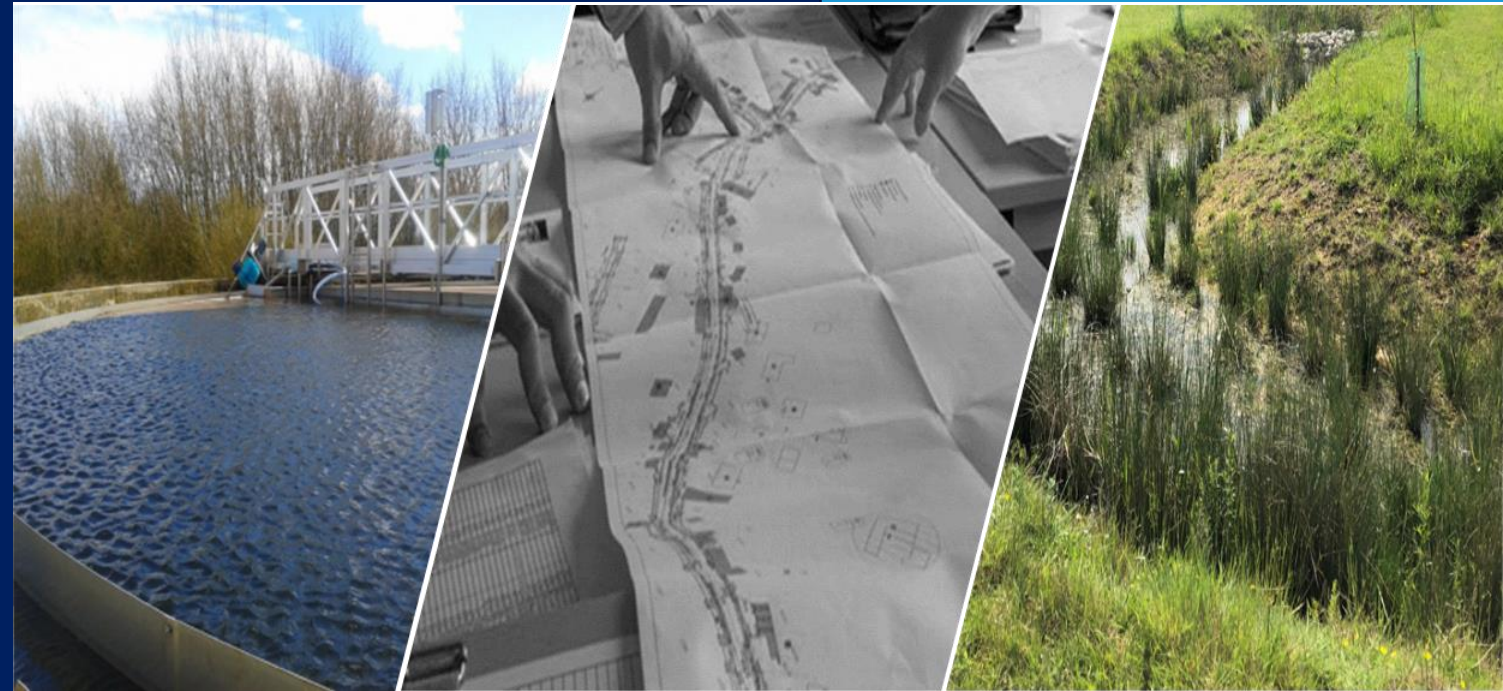


Élaboration du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux Potables (PGSSE) + Stratégie de la Protection de la Ressource en Eau (SPRE)

**Réunion Comité Syndical
15/12/2025**

**Syndicat mixte des eaux
de HERMES et environs
(SMEHE)**



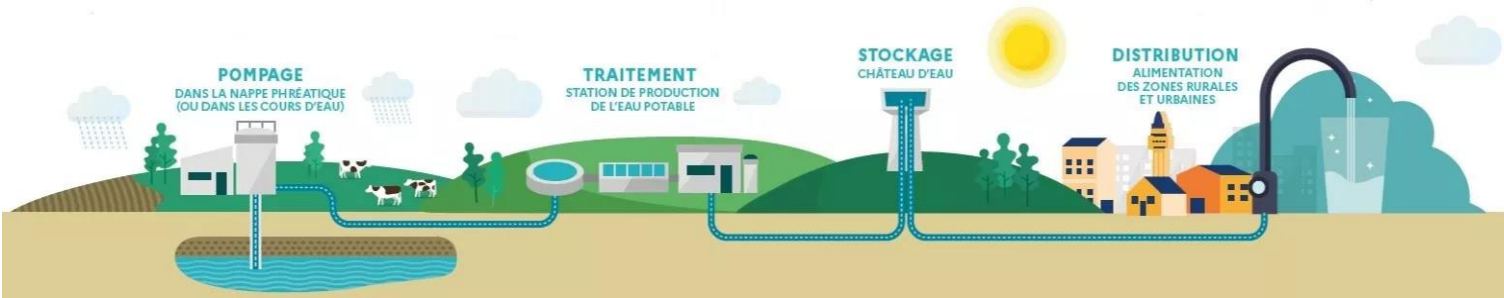


Méthodologie PGSSE



Le Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) c'est quoi ?

Démarche globale et structurante visant à garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau, en appliquant une stratégie globale d'évaluation et de gestion des risques sanitaires sur l'ensemble du système de production et de distribution d'eau (depuis la zone de captage jusqu'au robinet)



OBJECTIF DE L'ETUDE : Prévenir et minimiser les risques liés au système de production et de distribution d'eau.

Démarche réglementaire obligatoire

- PGSSE liés à la zone de captage

À adopter avant le 12 juillet 2027

- PGSSE liés à la production et à la distribution

A adopter avant le 12 janvier 2029

1. Etat des lieux et organisation des services

Décrire, inventorier, évaluer précisément le service, le patrimoine

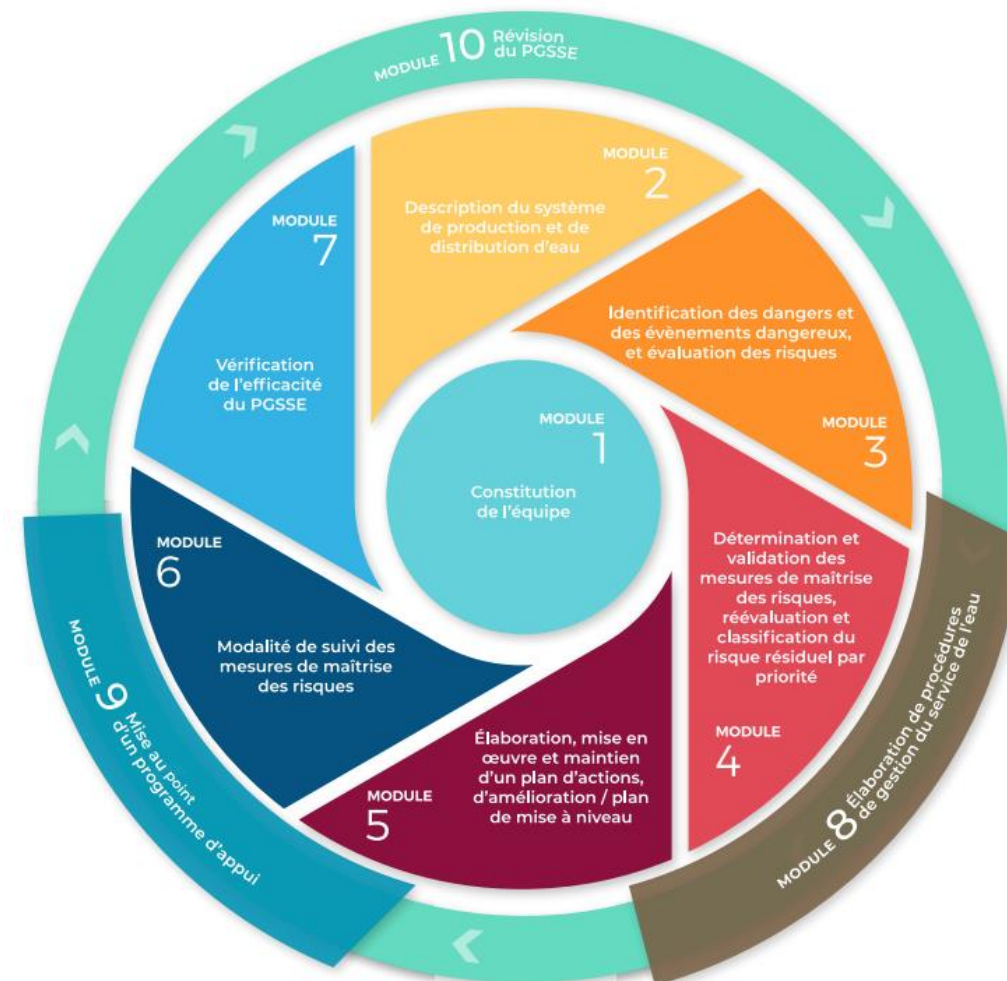
2. Etude des dangers et appréciation des risques

- ▢ Recenser, l'ensemble des dangers et évènements dangereux,
- ▢ Evaluer la fréquence et la gravité des dangers

3. Elaboration du PGSSE et mise en place des outils de suivi

- ▢ Décrire les mesures de maîtrise à mettre en place ainsi l'organisation et le programme d'actions permettant leur mise en œuvre,
- ▢ Décrire l'organisation à mettre en place pour suivre la mise en œuvre des actions,
- ▢ Décrire l'organisation permettant de réévaluer régulièrement les risques et d'adapter le plan de gestion en conséquence.

Démarche progressive d'amélioration continue



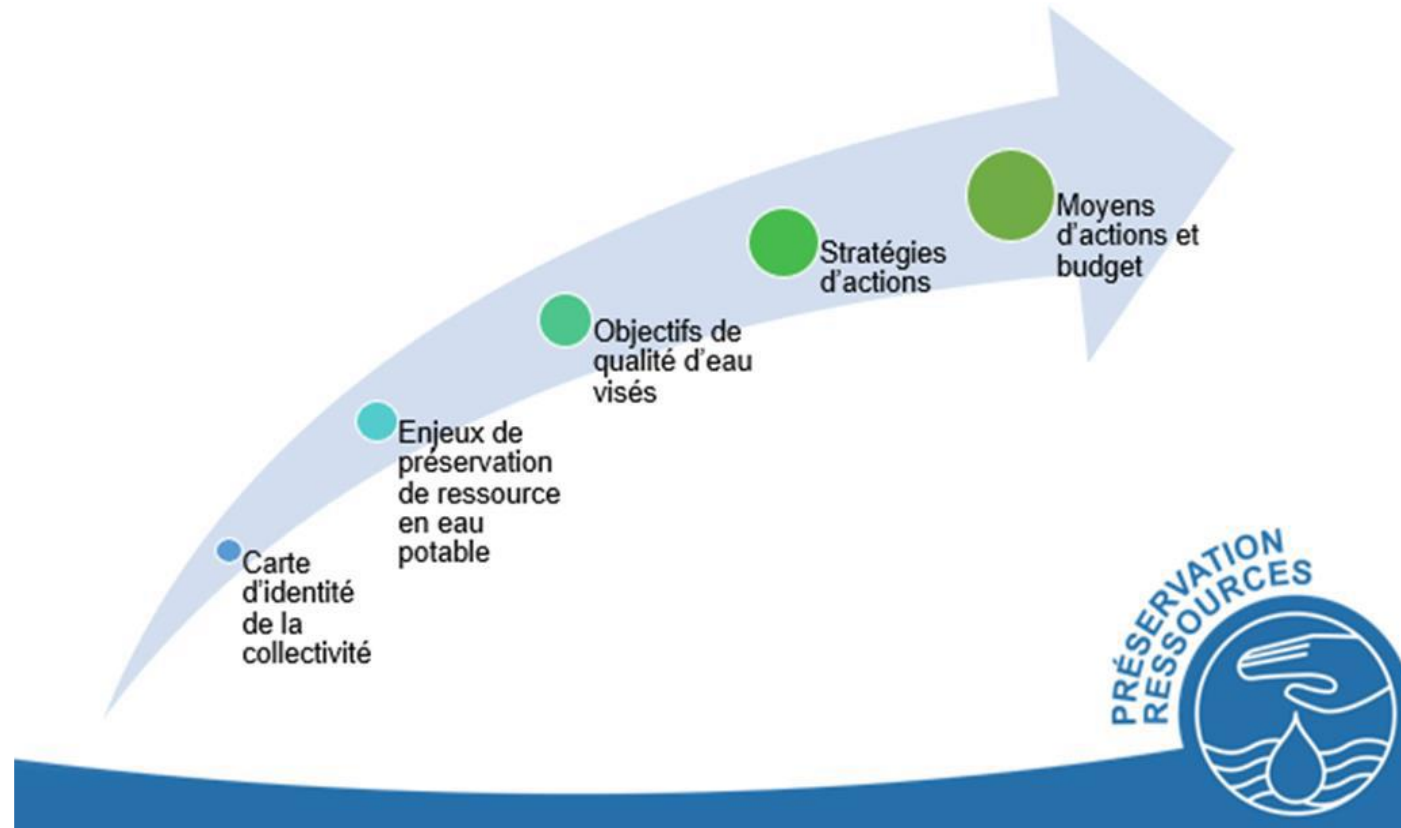


Méthodologie SPRE



- 🔗 Mise en œuvre d'une gestion intégrée des ressources avec **l'élaboration de la Stratégie de la Protection de la Ressource en Eau (SPRE)** :

Le schéma des différents points et étapes d'élaboration d'une stratégie de protection de la ressource en eau.





**Présentation du périmètre de l'étude
et du fonctionnement du réseau -
Rappel**

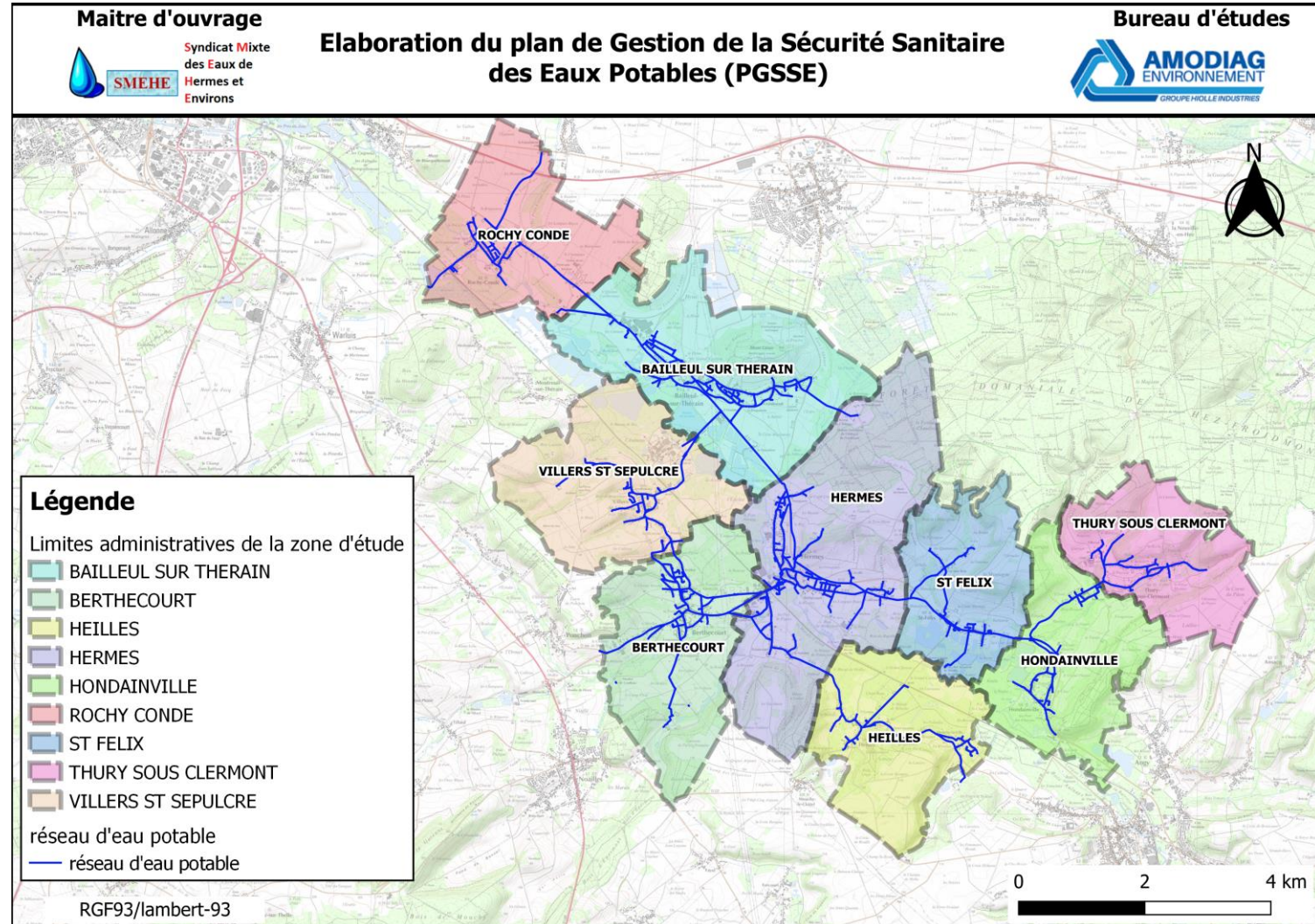


Présentation de la population et du territoire

L'entité :

Le Syndicat mixte des eaux de HERMES et environs (SMEHE) est l'autorité organisatrice du service d'eau potable. Il assure la gestion des investissements structurants du service dans le respect des règles de la commande publique.

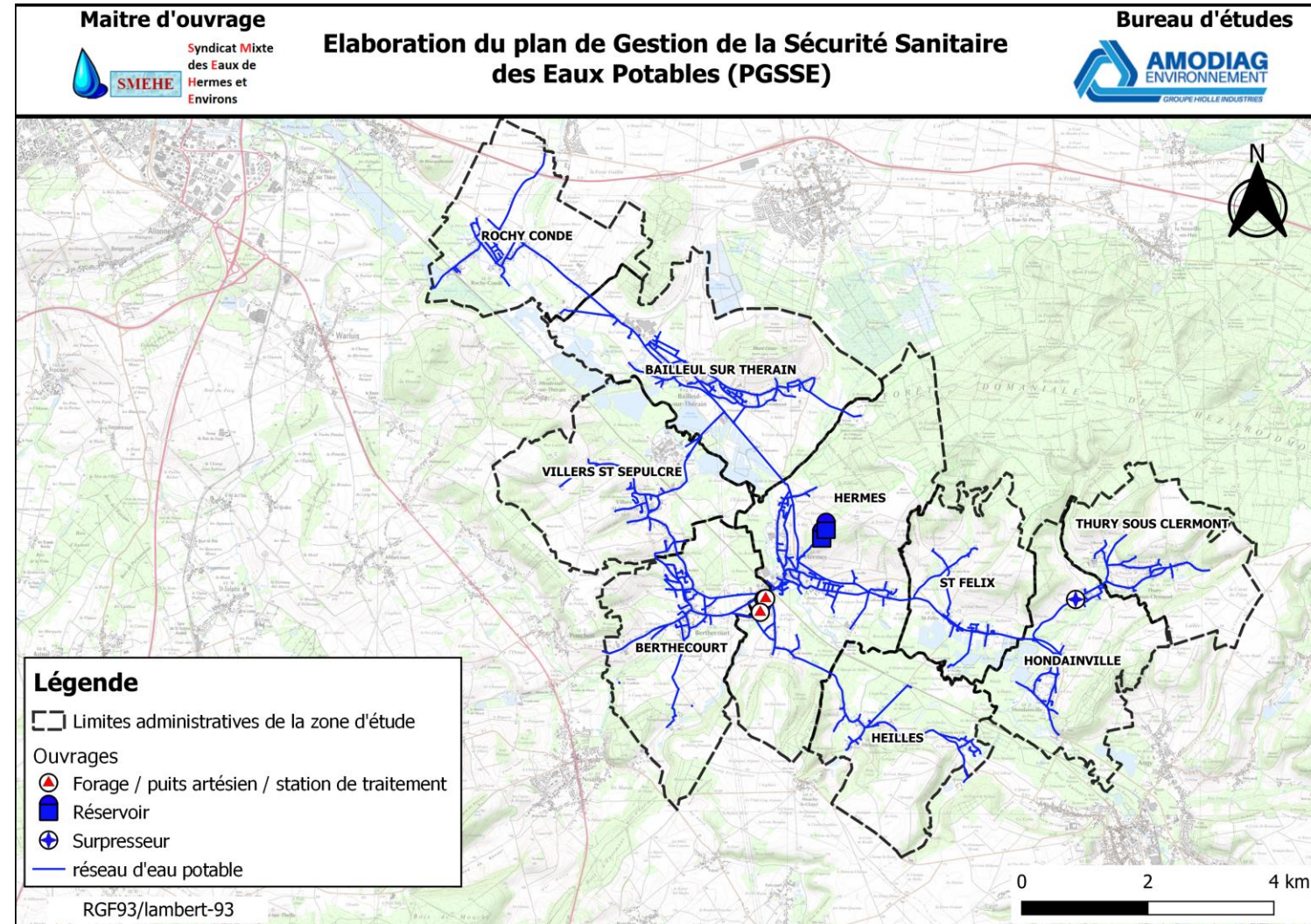
Le service eau potable est exploité en Délégation de Service Public (DSP) par la Société « Véolia Eau » depuis la date du 01/06/2016 jusqu'au 01/06/2028.



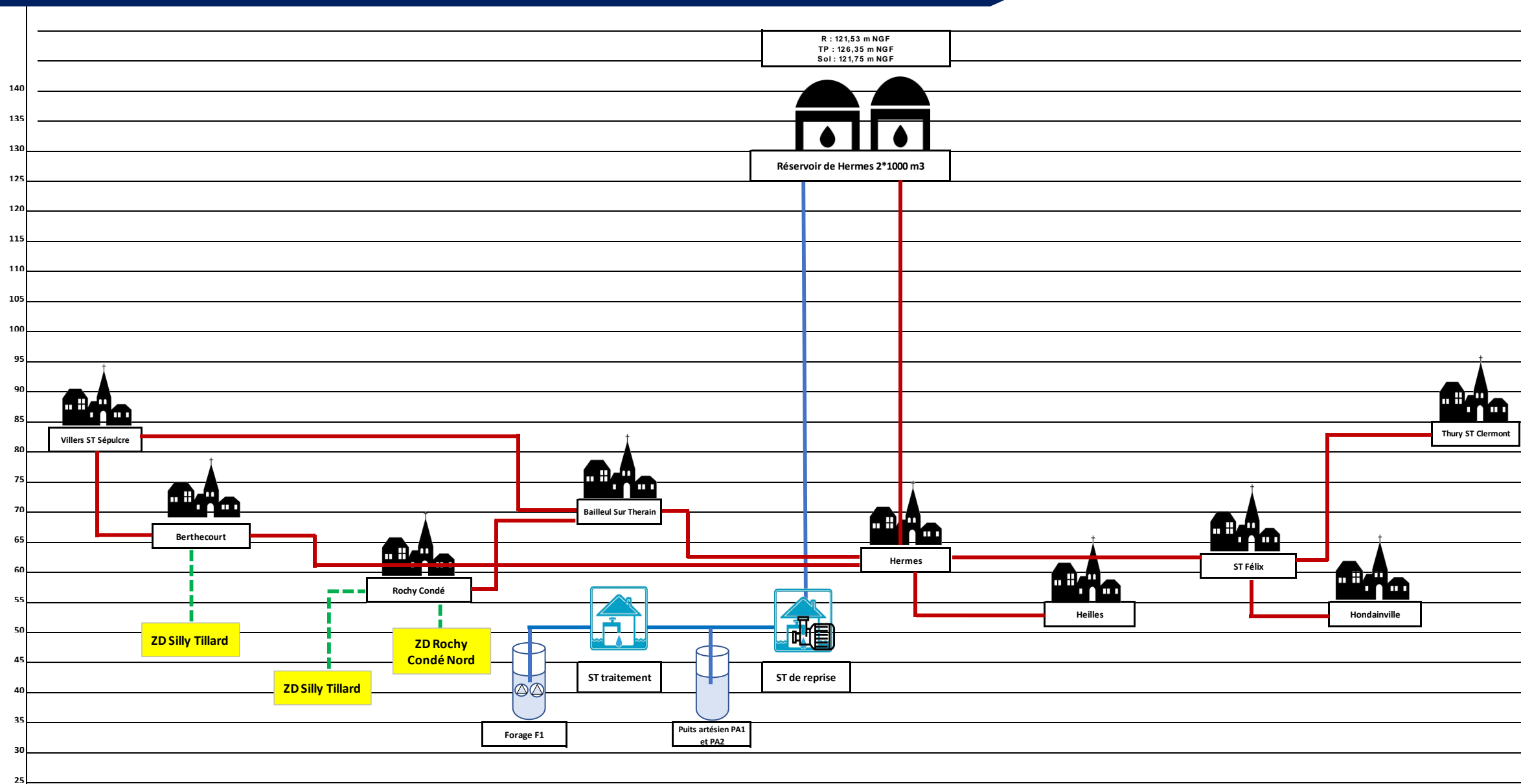
Présentation du patrimoine du syndicat

Le patrimoine :

- 3 ouvrages de production (un forage et 2 puits artésiens)
- Une unité de décarbonatation → mise en service en février 2021
- 1 réservoir de 2×1000 m³
- Un linéaire du réseau d'environ 100 km de canalisations (hors branchements) ;
- 4 365 branchements (Selon RAD 2023)
- 5 130 compteurs. (Selon RAD 2023)



Présentation du patrimoine du syndicat - Profil altimétrique



Présentation du patrimoine du syndicat - Les Ressources

- 100% des ressources actuellement exploitées sont localisées sur la commune de Hermes,
- Captage F1: indice BRGM 01035X121 (BSS000GYFF)
 - Nature du point d'eau : Forage
 - DUP : 12 septembre 1984
 - Volume annuel : Non fixé
 - Débit autorisé : 200 m³/h
- Captage PA1 : indice BRGM 01035X0030 (BSS000GYBL)
 - Nature du point d'eau : Puits artésien
 - DUP : 12 septembre 1984
 - Volume annuel : Non fixé
 - Débit autorisé : 40 m³/h
- Captage PA2 : indice BRGM 01035X0003 (BSS000GYAH)
 - Nature du point d'eau : Puits artésien
 - DUP : 12 septembre 1984
 - Volume annuel : Non fixé
 - Débit autorisé : 20 m³/h
- Des interconnexions existent avec les zones de distributions de Rochy Condé Nord et Silly Tillard.

Puits artésien PA1



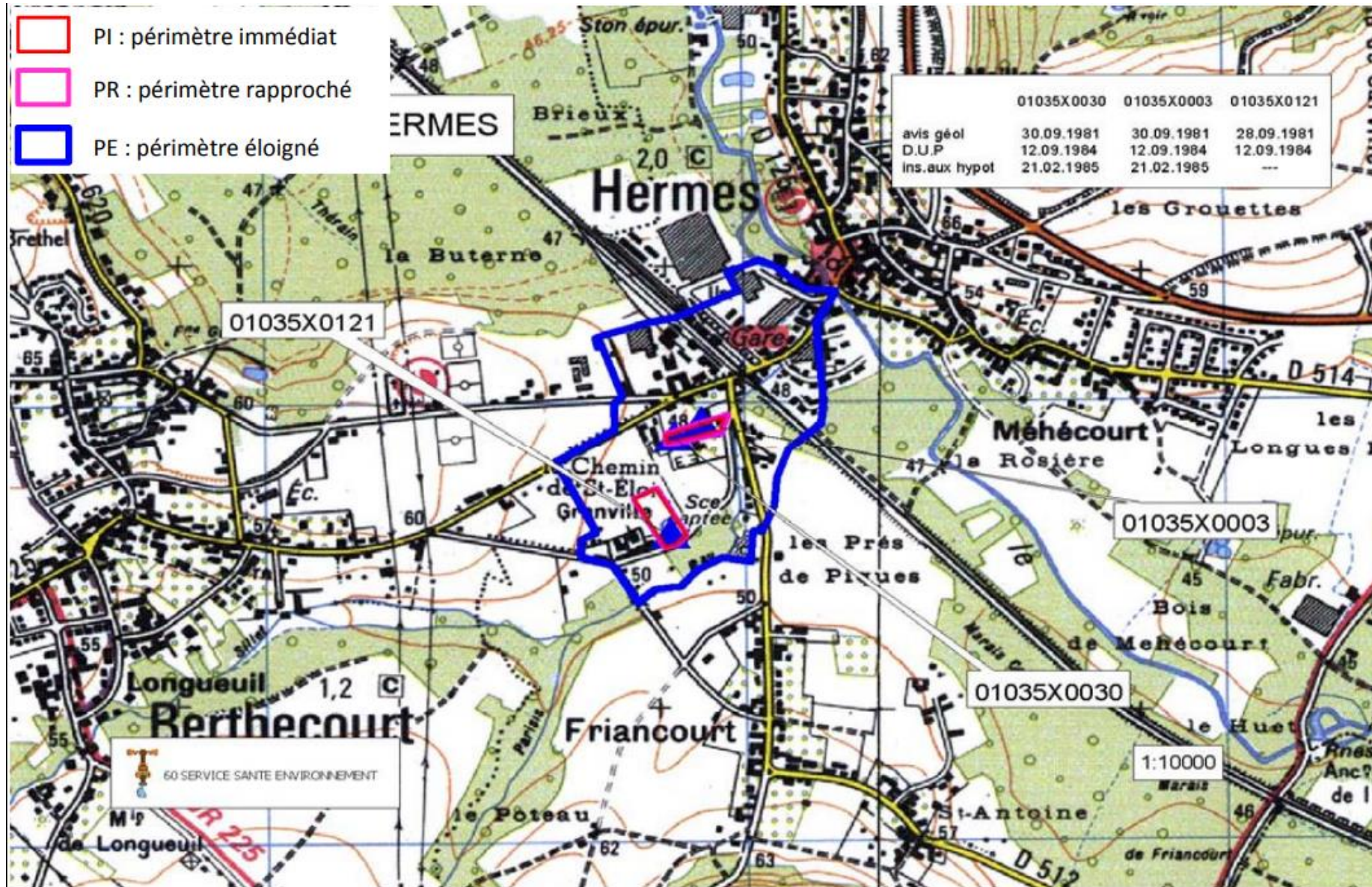
Forage F1



Puits artésien PA2



Présentation du patrimoine du syndicat- Les Ressources



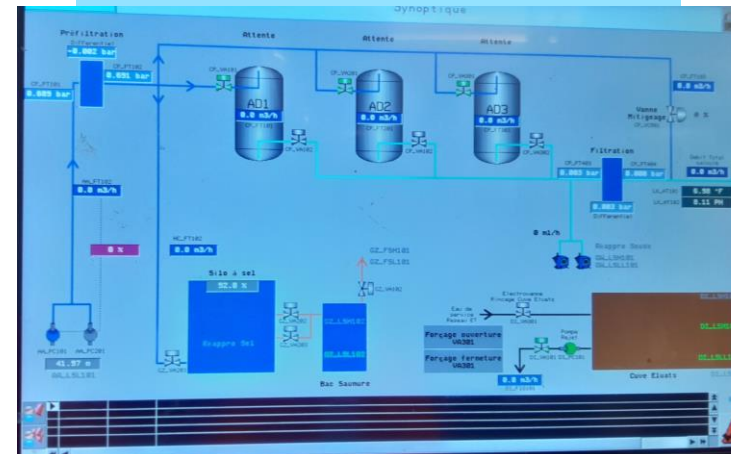
Présentation du patrimoine du syndicat– Traitement

- Une station de décarbonatation présente sur le système d'alimentation du syndicat, elle permet l'adoucissement de l'eau distribuée,
- La station est localisée sur les PPI du forage F1 → avis favorable de l'hydrogéologue agréé en 2019,
- La filière de traitement → résines échangeuses d'ions,
- Dureté cible de la station de traitement est de 15°f,
- Mise en service en 2021,
- Les eaux de régénération des résines sont stockées dans une cuve puis rejetées dans le cours d'eau Le Sillet.

Station de traitement



Synoptique de la station



Equipements de la station



Station de reprise



- Les eaux des 3 captages arrivent à la station de reprise (équipée d'une bêche et des pompes de refoulement),
- Refoulement vers le réservoir de Hermes de 2000 m³
- Désinfection de l'eau au niveau de la station par injection du chlore gazeux,

Pompes de refoulement



Bâche de reprise



Chloration



Présentation du patrimoine du syndicat – le stockage (Réservoir)

Réservoir de Hermes



- ▲ Réservoir semi-enterré de capacité de stockage de 2000 m³ (deux cuves de 1000 m³ chacune), située sur la commune de Hermes sur une altitude d'environ 122 m NGF
- ▲ Réservoir mis en service en 2015
- ▲ Le réservoir est alimenté via la station de reprise à Hermes,
- ▲ Il existe deux réservoirs sur les communes de Villers Saint Sépulcre et Thury Sous Clermont déconnectés du réseau d'alimentation en eau potable.

Cuve du réservoir



Equipements du réservoir



Analyse de la qualité de l'eau

Paramètres	Limites et références de qualité	Unités	Date de la dernière mesure	Valeur de la dernière mesure	Minimum observés	Maximum observés	Nombre d'analyses	Nombre total d'analyses supérieures au seuil de détection	Nombres d'analyses supérieurs aux limites de qualité
Nitrates	50,00	mg/l	25/10/2024	5,00	3,70	6,7	104	104,00	0,00
Nickel	20,00	µg/l	25/10/2024	0,60	0,50	3,5	23	12,00	0,00
Plomb	10,00	µg/l	17/10/2023	2,30	0,60	6,8	19	13,00	0,00
Fer total	200,00	µg/l	25/10/2024	7,90	5,30	56	29	24,00	0,00
Manganèse total	50,00	µg/l	07/03/2024	1,10	0,80	5,4	18	17,00	0,00
Perchlorate	4 et 15	µg/l	23/01/2023	0,00	1,60	1,6	7	1,00	0,00
Atrazine	0,10	µg/l	07/03/2024	0,00	0,00	0	19	0,00	0,00
Déséthylatrazine	0,10	µg/l	07/03/2024	0,00	0,00	0	19	0,00	0,00
Atrazine désisopropyl-2-hydroxy	0,10	µg/l	17/04/2023	0,00	0,00	0	6	0,00	0,00
Total Atrazine et Métabolites	0,10	µg/l	07/03/2024	0,00	0,00	0	19	0,00	0,00
Diuron	0,10	µg/l	07/03/2024	0,00	0,00	0	14	0,00	0,00
Simazine	0,10	µg/l	07/03/2024	0,00	0,00	0	19	0,00	0,00
Dichlorobenzamide-2,6	0,10	µg/l	07/03/2024	0,00	0,00	0	14	0,00	0,00
Chloridazone méthyl desphényl		µg/l	07/03/2024	0,00	0,00	0	10	0,00	0,00
Chloridazone		µg/l	07/03/2024	0,00	0,00	0	14	0,00	0,00
Chloridazone desphényl		µg/l	07/03/2024	0,00	0,00	0	10	0,00	0,00
Pesticides totaux	0,50	µg/l	07/03/2024	0,007	0,007	0,007	20	1,00	0,00
E.Coli /100ml	20 000/100 ml		09/12/2024	0,00	0,00	0	277	0,00	0,00
Turbidité		NFU	09/12/2024	0,34	0,08	2,2	278	112,00	1,00
Thiabendazole	0,10	µg/l	07/03/2024	0,00	0,00	0	14	0,00	0,00
Chlorothalonil R471811	0,10	µg/l	07/03/2024	0,000	0,00	0	3	0,00	0,00

Les substances per- et polyfluoroalkylées, ou PFAS

- Elles représentent une vaste famille de plusieurs milliers de composés chimiques. **Antiadhésives, imperméabilisantes, résistantes aux fortes chaleurs**, ces substances sont largement utilisées depuis les années 1950 dans diverses applications industrielles et produits de consommation courante : **textiles, emballages alimentaires, mousses anti-incendie, gaz réfrigérants, revêtements antiadhésifs, cosmétiques, dispositifs médicaux, produits phytopharmaceutiques, etc.**
- Une analyse a été réalisé en date du 03/06/2024 par l'exploitant, la concentration en PFAS mesuré est de 0,0025 µg/L → Valeur ne dépassant pas la limite qualité fixée à 0,1 µg/L



Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux Potables (PGSSE)



Principaux risques maîtrisés :

▶ Ressource :

1. Périmètres de protection instaurés (DUP) et prescriptions de la DUP mises en œuvre et suivies;
2. Qualité de la ressource : eau de bonne qualité (faible concentration en nitrates / très faibles traces de pesticides / absence de PFAS (composés per- et polyfluoroalkylés)).

▶ Traitement :

1. Suivi des concentrations du chlore au niveau du réservoir de Hermes → renouvellement des équipements.

▶ Distribution :

1. Absence de risque de Chlorure de Vinyle Monomère (CVM);
2. Alimentation en eau de deux stations d'épuration (HERMES et HONDAIVILLE) → présence de disconnecteurs sur ces ouvrages a été vérifiée avec une fréquence de vérification annuelle;
3. Recherche de fuites : compteurs de sectorisation mis en place avec suivis et remontés d'informations.

▶ Principaux risques à maîtriser :

▶ Ressource :

1. Dégradation des ouvrages de prélèvement → Vérification régulière de l'intégrité physique des ouvrages de prélèvement (passage caméra, essai de puits, essai de pompage,);
2. Intrusion de nuisibles en raison de la non sécurisation du puits artésien PA2 → Protection insuffisante du puit artésien PA2;
3. Pénurie d'eau liée à une surexploitation.

▶ Traitement :

1. RAS.

▶ Distribution :

1. Casse de canalisation de refoulement alimentant le réservoir de tête de Hermes → Absence de vérification structurelle de la canalisation alimentant le système de distribution (réservoir).

Plan d'action :

▶ Ressource :

1. Ouvrages de prélèvement :
 - ▶ Diagnostic décennal- Syndicat
 - ▶ Plan de continuité de service-VEOLIA
2. Sécurisation du puits artésien PA2 : mise en place de trappe à double capot avec détection d'intrusion prévue en 2026 par VEOLIA
3. Démarche de mise en œuvre d'une stratégie de préservation de la ressource en eau (2026-2030) : volet qualitatif et volet quantitatif

▶ Traitement :

1. RAS.

▶ Distribution :

1. Renforcement du by-pass canalisation de refoulement / réseau de distribution : travaux prévus pour 2026

Elaboration du PGSSE

LOCALISATION ETAPE DE LA FILIERE	Caractérisation du danger			Evaluation du risque initial			Réévaluation du risque		
	CAUSES D'APPARITION / EVENEMENTS DANGEREUX	TYPE DE DANGERS	TYPE DE DANGERS (Précision)	FREQUENCE (1 / 2 / 3 / 4 / 5)	GRAVITE	RISQUE INITIAL	MESURES DE MAITRISE	Efficacité des mesures de maitrise existantes 1/2/4/12	RISQUE RESIDUEL

RESSOURCE									
Point de prélèvement	Encombrement de la crépine des puits, encrassement du puits et des canalisations de refoulement	Microbiologique Physico-chimique	MES, Turbidité, Fer, Manganèse, Quantité	1	16	16	Diagnostic des ouvrages de production (Forage → fait en 2019 Puits atérien → fait en 2017)	2 (Moyennement efficaces, suivi insuffisant)	8 (Moyen)
Point de prélèvement	Intrusion de nuisibles (insectes, animaux, corps étranger...) à cause d'une mauvaise étanchéité des accès, ouvertures, manque de maintenance des évènements,	Microbiologique Physico-chimique	/	1	16	16	Conception adaptée des ouvrages (protection des accès et ventilations)	2 (Moyennement efficaces, suivi insuffisant)	8 (Moyen)
Toutes ressources	Pénurie d'eau liée à une surexploitation	Continuité de service	/	1	16	16	Mise en œuvre d'une stratégie de préservation de la ressource en eau -> en cours	2 (Moyennement efficaces, suivi insuffisant)	8 (Moyen)

DISTRIBUTION									
Réseau de distribution public (canalisation)	Casse de canalisation due à des contraintes externes extrêmes (par exemple orages, tremblements de terre, glissements de terrain, gel etc.)	Continuité de service	/	1	16	16	Possibilité d'alimentation de secours via le réseau de Silly Tillard By-pass en DN50 mm au niveau de la station de reprise pour alimentation direct du réseau de distribution	2 (Moyennement efficaces, suivi insuffisant)	8 (Moyen)

Phase 3 - Elaboration du PGSSE

Caractérisation du danger		Etablissement du PGSSE						
LOCALISATION	CAUSES D'APPARITION / EVENEMENTS DANGEREUX	MESURES DE MAÎTRISE À METTRE EN PLACE	Surveillance des mesures de maîtrise	Coût prévisionnel	Échéance de la mise en place	Limite critique	Action correctives (si dépassement de la limite critique)	Procédures
ETAPE DE LA FILIERE								

RESSOURCE								
Point de prélèvement	Encombrement de la crépine des puits, encrassement du puits et des canalisations de refoulement	Mise en œuvre du plan de maintenance / diagnostic / entretien (tête de puits, dalle de propreté, ...)	<ul style="list-style-type: none"> -Vérification régulière de l'intégrité physique des ouvrages (passage caméra, essai de puits, essai de pompage,...) -Suivi régulier des paramètres hydrodynamiques (niveaux d'eau, rabattements, ...) -Suivi régulier des paramètres de qualité de l'eau brute (température, chlorure, conductivité, turbidité, ...) 		Long terme	- Analyses ARS non conforme	<ul style="list-style-type: none"> P1 - Mise en place de l'interconnexion si disponible P2 - Trouver l'origine de la défaillance et faire les travaux adéquats P3- Réhabilitation du forage 	<ul style="list-style-type: none"> Diagnostic décennal-Syndicat Plan de continuité de service-VEOLIA
Point de prélèvement	Intrusion de nuisibles (insectes, animaux , corps étranger...) à cause d'une mauvaise étanchéité des accès, ouvertures, manque de maintenance des événements,	Sécurisation du puits PA2	- Protection de la tête du puits par la mise en place d'un capot double fermeture		Cours terme	- Analyses ARS non conforme	P1 - Arrêt d'exploitation du puits	

Phase 3 - Elaboration du PGSSE

Caractérisation du danger		Etablissement du PGSSE						
LOCALISATION	CAUSES D'APPARITION / EVENEMENTS DANGEREUX	MESURES DE MAÎTRISE À METTRE EN PLACE	Surveillance des mesures de maîtrise	Coût prévisionnel	Échéance de la mise en place	Limite critique	Action correctives (si dépassement de la limite critique)	Procédures
ETAPE DE LA FILIERE								

RESSOURCE

Toutes ressources	Pénurie d'eau liée à une surexploitation	Mise en œuvre d'une gestion intégrée des ressources Sécurisation (disponibilité d'une autre ressource)						
-------------------	--	---	--	--	--	--	--	--

DISTRIBUTION

Réseau de distribution public (canalisation)	Casse de canalisation due à des contraintes externes extrêmes (par exemple orages, tremblements de terre, glissements de terrain, gel etc.)	<ul style="list-style-type: none"> -Renforcement de la canalisation du by-pass en DN200 -Vérification de l'état de la canalisation de refoulement à court terme -Sécurisation à long terme: Renforcement des ouvrages par interconnexion avec d'autre UDI Possibilité d'alimentation de secours via le réseau de Silly Tillard Interconnexion possible avec le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de l'agglomération Beauvaisienne (SIAEB) via Rochy-Condé --> attention à la qualité de l'eau 	Tests ou exercices réguliers de situations d'urgences Vérification de la disponibilité des moyens de sécurisation	Selon l'état de la canalisation de refoulement Selon l'interconnexion	Cours terme / en continu	Mauvais état de la canalisation de refoulement Rupture de la continuité de service	P1- Trouver l'origine et la localisation de la défaillance P2- Agir en fonction des dégradations constatées --> réhabilitation / remplacement P3- Mise en place de l'interconnexion si disponible	Procédure de gestion de crise-VEOLIA Procédure ARS Plan de continuité des services-VEOLIA
--	---	--	--	---	--------------------------	---	---	---



Stratégie de la Protection de la Ressource en Eau (SPRE)



Carte d'identité de la collectivité : **Syndicat mixte des eaux de HERMES et environs (SMEHE)**

		2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de communes desservies		9	9	9	9	9	9
Nombre d'abonnés	Domestiques ou assimilés	4 660	4 696	4 728	4742	4778	4785
	Autres que domestiques	4	4	4	4	4	4
Volume prélevé (m3)		509 970	522 622	519 791	501 481	490 550	489 959
Volume consommé autorisé 365 jours (m3)		451 793	424 748	447 603	437 618	415 769	420 934
Volume acheté à d'autres services (m3)		78	56	68	99	197	207
Volume autorisé		200 m3/h --> F1 40 m3/h --> PA1 20 m3/h --> PA2					

 Carte d'identité de la collectivité : **Syndicat mixte des eaux de HERMES et environs (SMEHE)**

Nombre de captages		1 forage + 2 puits artésiens
Nombre de captages :	Prioritaires Etat	0
	Sensibles AESN	0
	Stratégiques collectivité (et bientôt sensibles Directive AEP)	0
Nombre d'usines de traitement		1
Type de traitement		Décarbonatation /désinfection
Débit horaire de traitement (m3/h)		87
Le mode de tarification de l'eau potable (dégressive ou progressive ou fixe...)		Tarification binôme : - <u>Abonnement</u> : Une part fixe Et - <u>Consommation</u> : Une part variable selon la consommation à prix constant

Carte d'identité de la collectivité : **Syndicat mixte des eaux de HERMES et environs (SMEHE)**

Les indicateurs du service eau potable, de la dernière année, déclarés sous SISPEA (https://www.services.eaufrance.fr/) année 2024					
Abonnés	Prix du service au m ³ (D102.0)	Nombre d'habitants desservis (D101.0)	Taux de réclamations (P155.1)	Respect du délai contractuel de branchement des nouveaux abonnés (P152.1)	Fréquence des interruptions de service non programmées (P151.1)
	1,82 €/m³	11 305 habitants	0,21 / 1000 abonnés	100%	0 / 1000 abonnés
Qualité de l'eau	Conformité physico-chimique de l'eau au robinet (P102.1)	Conformité microbiologique de l'eau au robinet (P101.1)	Protection de la ressource en eau (P108.3)		
	100%	100%	80%		
Gestion financière	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	Taux d'impayés sur les factures d'eau (P154.0)	Montant des actions de solidarité (P109.0)		
	8,6 ans	2,90%	0 €/m³		
Réseau d'Eau potable	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	Pertes en réseau (P106.3)	Volumes non comptés (P105.3)	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2B)	
	85,9%	1,9 m³/km/j	2,0 m³/km/j	110 points	

Les enjeux de la préservation de la ressource :

a) Enjeux qualitatifs par captage / AAC*	
Classement des captages au regard de la qualité de l'eau	Aucun classement des captages du syndicat
Paramètres déclassant la qualité des eaux/ captage	Pas de dépassement
UTEP en précisant le traitement (phyto/nitrates/turbidité)	RAS
Démarches AAC* engagées	Démarches non engagées par le Syndicat
Avancement des démarches DUP**	DUP** établie pour les captages

***AAC (Aire d’Alimentation du Captage)** → correspond à l'ensemble des surfaces où toute goutte d'eau tombée au sol est susceptible de parvenir au captage;

** **DUP (Déclaration d’Utilité Publique)**

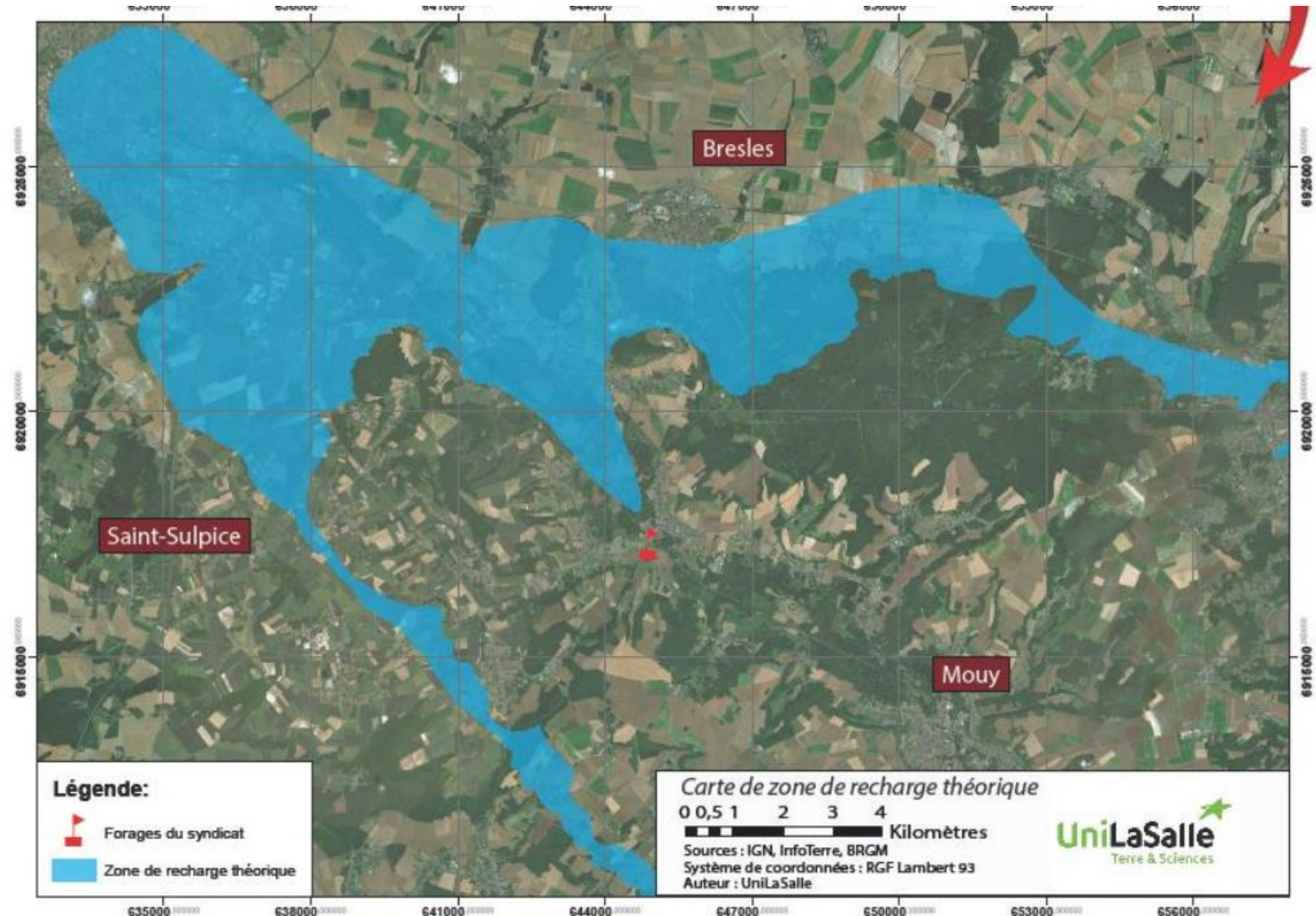
Plusieurs études ont été menées sur la ressource en eau du syndicat:

- ▶ Etablissement des fiches de vie et diagnostic des captages d'eau potable F1, PA1 et PA2 de la commune d' Hermes (60) → SADE forages d'eau **(2009)**;
- ▶ Etude de schéma directeur d'alimentation en eau potable sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Thelle → setec hydratec **(2015)**;
- ▶ Étude hydrogéologique → **Institut Polytechnique UniLaSalle (2017 - 2018)**;
- ▶ Étude quantitative et qualitative de la ressource en eaux souterraines du Syndicat Intercommunal des eaux de Hermes et environs → **Institut Polytechnique UniLaSalle (2018 - 2019)**;
- ▶ Élaboration du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux Potables (PGSSE) → **Amodiag Environnement (2025)**.

Stratégie de la protection de la ressource en eau

- ▶ Zone de recharge théorique → interprétation de la carte géologique :
 - ▶ Identification des sables de Bracheux affleurant;
 - ▶ Identification des couches alluvionnaires.

- ▶ La zone de recharge théorique identifiée couvre une surface d'environ 11 300 Ha. Elle s'étend de Beauvais au Nord-Ouest à Clermont à l'Est jusqu'à Novillers au Sud.



Carte de zone de recharge théorique (**Institut Polytechnique UniLaSalle 2019**)

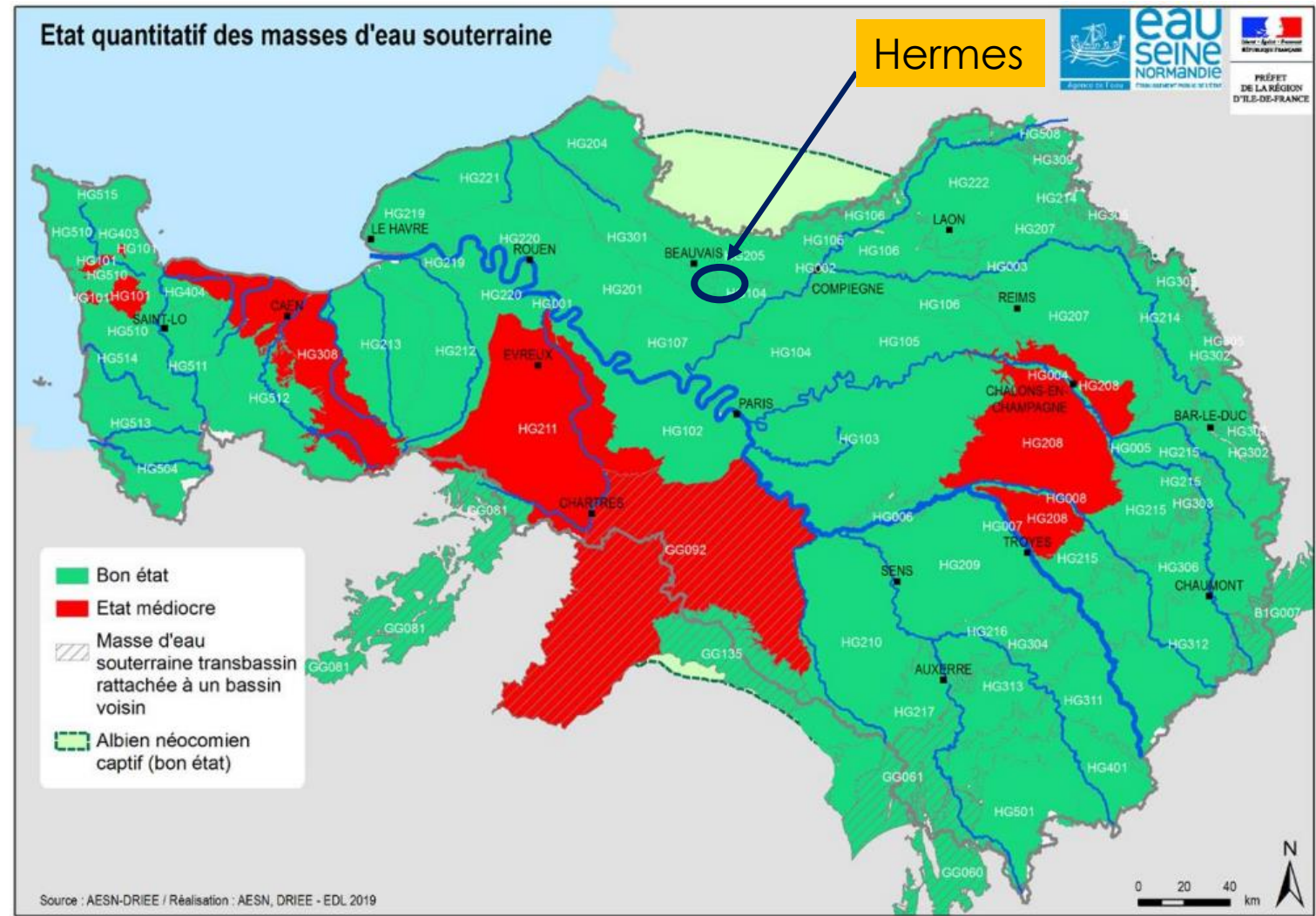
Les enjeux de la préservation de la ressource :

b) Enjeux quantitatifs globaux (ou par captage si justifié par des secteurs avec enjeux différents)

- ▶ État quantitatif global des masses d'eau (selon le SDAGE 2022-2027) :
 - Sur les 57 masses d'eau souterraine du bassin, 4 masses d'eau apparaissent en état médiocre du point de vue quantitatif :
 - ▶ la Craie de Champagne sud et centre (HG208),
 - ▶ la Craie altérée du Neubourg/Iton/plaine Saint André (HG211),
 - ▶ le Bathonien-Bajocien de la Plaine de Caen et du Bessin (HG308),
 - ▶ l'Isthme du Cotentin (HG101).
- ▶ Ces masses d'eau sont déclassées en raison de leur impact sur le fonctionnement et l'état écologique des cours d'eau, évalué par le ratio des prélèvements au débit d'étiage des cours d'eau.

Stratégie de la protection de la ressource en eau

À l'échelle de la masse d'eau souterraine générale (Eocène du Valois), l'état quantitatif évalué via les critères du **schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)** n'est pas décrit comme dégradé ou en mauvais état au sens **Directive Cadre sur L'Eau (DCE)/SDAGE**.



*Etat quantitatif des masses d'eau souterrain - SDAGE 2022-2027
Document d'accompagnement 4*

Les objectifs de la stratégie de protection de la ressource :

a) Volet qualitatif	
les objectifs de qualité d'eau visés	<p>Ne jamais avoir à recourir à un traitement AEP / Maintien de de la qualité de l'eau brute aux valeurs actuelles :</p> <ul style="list-style-type: none">• Nitrates < 10mg/l• Très peu de traces de pesticides ou de métabolites de pesticides <0,01µg/l
Suivis qualité d'eau à mettre en place	Suivi actuel avec recherche de nouvelles molécules (ARS et Anses)

Les objectifs de la stratégie de protection de la ressource :

b) Volet quantitatif	
Objectif de la trajectoire d'évolution des volumes prélevés (un objectif de baisse à l'échelle du bassin Seine Normandie de -14% entre 2019 et 2030 (cf stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin révisé en octobre 2023))	-14%

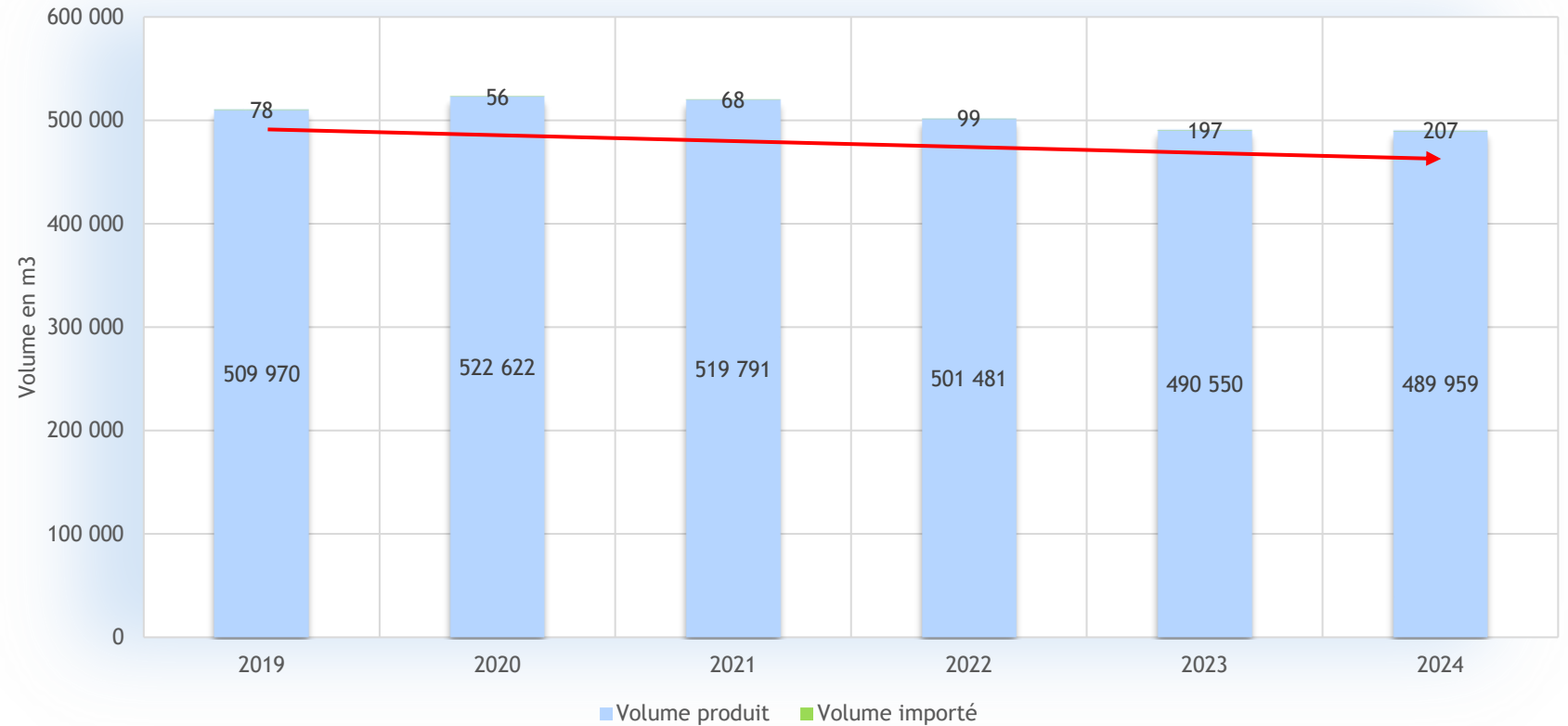
la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie, Adoptée à l'unanimité par le comité de bassin le 5 octobre 2023.

*« Dans sa trajectoire de réduction des prélèvements déclinée à l'échelle du bassin Seine-Normandie suppose un engagement et des actions de chaque type d'usagers. **Pour l'alimentation en eau potable, levier principal et incontournable sur le bassin compte tenu du caractère très majoritaire de cet usage, une réduction de 14 % est visée.** » extrait de l'annexe 5 du document Stratégie d'adaptation au changement climatique sur le bassin Seine-Normandie.*

Les objectifs de la stratégie de protection de la ressource :

Baisse de 3,9 % des
prélèvements d'eau de
2019 à 2024

Evolution des volumes annuels prélevés et achetés



Les moyens d'actions de la collectivité :

a) Les stratégies par captage	
Forage F1	Démarches AAC à engager pour 2029
2 puits artésiens	

b) Volet quantitatif	
Réduction des pertes en réseau Rendement net min du réseau de distribution à 80% et Indice Linéaire de Perte (ILP) maximum de 1,5 m3/km/j	<p>Rendement en 2024 85,9% et Indice Linéaire de Perte (ILP) 1,89 m3/km/j</p> <p>Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) à engager pour 2027 → Définition d'un objectif de renouvellement annuel de canalisation</p> <p>Dans le cadre du marché de délégation de service public :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recherche de fuite
Stratégie d'actions sur la lutte contre les fuites à définir en partant des travaux définis dans le SDAEP si celui-ci a moins de 10 ans ou dans le diagnostic permanent du réseau, sinon nouveau schéma en engager dès que possible	<p>Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) à engager pour 2027</p> <p>Remplacement de compteurs</p>
Réduction des consommations	<p>Sensibilisation à la réduction des consommations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communication auprès des abonnés; <ul style="list-style-type: none"> • Classe d'eau • ...

Merci de votre attention

Vos contacts AMODIAG Environnement



Jérôme DOCHY
Responsable Régional, Région Grand-
Ouest & IDF
jdochy@amodiag.com
06 31 16 61 42

Ahcene IKENOUNE
Ingénieur Chef de Projets
aikenoune@amodiag.com
06 30 23 67 11